



PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION DE BROME-MISSISQUOI
VILLE DE BROMONT

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2003

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2003

- 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 20 JANVIER 2003

- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2003
 - 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JANVIER 2003
 - 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 28 JANVIER 2003

- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 4.1 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2003
 - 4.2 DÉPÔT DU FORMULAIRE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MESSIEURS LES CONSEILLERS PATRICK CHABONNEAU ET DONALD DEMERS

- 4.3 66^E CONGRÈS ANNUEL ET EXPOSITION MUNICIPALE DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE ^{MC} DES MUNICIPALITÉS
- 4.4 RÉUNION DES ÉLUS MUNICIPAUX DES VILLES DE BROMONT, COWANSVILLE ET GRANBY À LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST
5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE **CENT TRENTE MILLE DOLLARS (130 000 \$)**, AFIN DE DÉFRAYER LE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS (PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX) ET DE FAIRE RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 5, DES CARRIÈRES, LE TOUT SE CHIFFRANT, EN NCLUANT LES FRAIS CONTINGENTS, À **DEUX CENT MILLE DOLLARS (200 000 \$)**
- 5.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71A-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-91 RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTRÉGATION ARCHITECTURAL AFIN DE A) MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX USAGES, AUX DIMENSIONS DES TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H04-445; B) DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE PIAA APPLICABLES DANS LA ZONE HO4-445 ». *CE RÈGLEMENT CONTIENT LES DISPOSITIONS DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71-2002 QUI DOIVENT ÊTRE SOUMISES À L'APPROBATION DES PERSONNES HABILES À VOTER (CARRÉ DES PINS, RUE SHEFFORD)*
- 5.3 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71A-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-91 RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTRÉGATION ARCHITECTURAL AFIN DE A) MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX USAGES, AUX DIMENSIONS DES TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H04-445; B) DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE PIAA APPLICABLES DANS LA ZONE HO4-445 » *CE RÈGLEMENT CONTIENT LES DISPOSITIONS DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71-2002 QUI DOIVENT ÊTRE SOUMISES À L'APPROBATION DES PERSONNES HABILES À VOTER (CARRÉ DES PINS, RUE SHEFFORD)*

5.4 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71B-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-91 RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTRÉGATION ARCHITECTURALE AFIN DE A) MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX USAGES, AUX DIMENSIONS DES TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H04-445 ; B) MODIFIER LES DISPOSITIONS DE PIAA APPLICABLES DANS LA ZONE H04-445 ». *CE RÈGLEMENT CONTIENT LES DISPOSITIONS DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71-2002 QUI NE SONT PAS SOUMISES À L'APPROBATION DES PERSONNES HABILES À VOTER (CARRÉ DES PINS, RUE SHEFFORD)*

5.5 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71B-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-91 RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTRÉGATION ARCHITECTURALE AFIN DE A) MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX USAGES, AUX DIMENSIONS DES TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H04-445 ; B) MODIFIER LES DISPOSITIONS DE PIAA APPLICABLES » **(CARRÉ DES PINS, RUE SHEFFORD)**

6. RÈGLEMENTS

6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 825-1-1-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 825-1-2002 CONCERNANT LA RÉSERVE FINANCIÈRE »

6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-72-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES, LES USAGES AUTORISÉS, LES OBJECTIFS, LES CRITÈRES ET LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE R04-476 ET DE CRÉER UNE ZONE À VOCATION RÉCRÉATIVE À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R04-476 » **(SORTIE 78 DE L'AUTOROUTE DES CANTONS DE L'EST, BOULEVARD DE BROMONT)**

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE DÉLÉGANT À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA, LA COMPÉTENCE À L'ÉGARD DE L'ACQUISITION ET DE LA GESTION DU LIEN RÉGIONAL ET LOCAL DE

FIBRES OPTIQUES

- 7.2 ANNULATION DE L'ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX, RUE DE LOTBINIÈRE, ZONE A01-150
- 7.3 ADHÉSION À UN REGROUPEMENT D'ACHAT DE CARBURANT EN VRAC POUR LES BESOINS DES VÉHICULES DE LA VILLE DE BROMONT
- 7.4 DEMANDE D'UNE RÉOLUTION D'APPUI À L'IDÉE DE CRÉER UNE COMMISSION D'ENQUÊTE DU BUREAU D'AUDIENCE PUBLIQUE EN ENVIRONNEMENT
- 7.5 MASSEY-VANIER AWARDS COMMITTEE : DEMANDE D'UNE BOURSE D'ÉTUDE
- 7.6 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AUX ÉVÉNEMENTS PUBLICS
- 7.7 CARNAVAL DE L'ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
- 7.8 RÈGLEMENT D'UN LITIGE ENTRE LA VILLE DE BROMONT, LA FIRME CHOQUETTE ET COURCHESNE INC. ET LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
- 7.9 EXPANSION DU CARREFOUR DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE (CNE)
- 7.10 ENTENTE EN MATIÈRE DE LOISIRS AVEC LA VILLE DU LAC BROME
- 7.11 REMPLACEMENT DU TOPONYME « BOULEVARD HYUNDAI »
- 7.12 ADRESSES POSTALES DES CITOYENS DES RUES COVEDUCK ET SMITH
- 7.13 ACHAT PAR MADAME LIANE GALLEY D'UNE PARTIE DU LOT 332-29 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME (PARTIE DE LOT SITUÉE SUR LA RUE DE DRUMMOND)
- 7.14 ACHAT PAR MADAME MICHÈLE SÉVIGNY D'UNE PARTIE DU LOT 333-30 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME (PARTIE DE LOT SITUÉE SUR LA RUE DE DRUMMOND)
- 7.15 PROJET « AVENTURES À CHEVAL » : DEMANDE DE SUBVENTION
- 7.16 DEMANDE D'AUTORISATION APRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC RELATIVEMENT À L'ALIÉNATION ET AU LOTISSEMENT D'UNE PARTIE DU LOT 346-136 ET D'UNE PARTIE DU LOT

8. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 8.1 EMBAUCHE DE SURVEILLANTS D'INSTALLATION AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
- 8.2 SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DE CONSTRUCTION ZONAGE
- 8.3 PERMANENCE DE MADAME MONIK BEAUDOIN
- 8.4 RÉORGANISATION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 9.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL FILLION, ING. DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT L'INTERSECTION DE LA ROUTE 241 (RUE SHEFFORD), DU CHEMIN DE GRANBY ET DE LA RUE DES CARRIÈRES
- 9.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 9 JANVIER 2003
- 9.3 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS ADDITIONNEL FAITE PAR CARREFOUR 78 BROMONT INC. (RÔTISSERIE SAINT-HUBERT), AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS ET DES COURSES ET DES JEUX

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.